

Les règles de l'Héraldique



24.11.2019

[Cette marque rouge : « **I** » dans la marge, indique les paragraphes nouveaux ou modifiés depuis la dernière version. Les petites modifications ne sont pas marquées.]

1. Introduction.

L'héraldique en tant que science et langage possède ses propres règles et celles-ci sont strictes. Cependant comme toutes règles, elles ont aussi quelques exceptions, mais relativement rares.

Comme vous le verrez plus bas, elles ne sont pas si nombreuses que ça ; pour autant il y a pas mal de subtilités que nous verrons directement dans les différents chapitres à la rencontre de celles-ci.

2. Les interdictions.

La règle principale concerne la superposition des couleurs en tant que matière :

- Il est interdit de positionner un métal sur un métal.
- Il est interdit de positionner une couleur sur une couleur.
- Il est interdit de positionner une fourrure sur une fourrure.

Comme le blanc représente l'argent et le jaune représente l'or, il est interdit d'utiliser les deux représentants du même émail dans un même blason. Exemple : « **D'or, au chevreuil jaune** » !

Une autre règle importante de l'héraldique reste l'esthétique !

Lorsque des effets de lumière (ombres) sont dessinés, le soleil se doit d'éclairer l'écu du coin dextre en haut. Par conséquent, sur l'écu vu de face l'ombre portée devra être en bas à droite.

Le principe de juxtaposer deux émaux de même catégorie (métal, couleur ou fourrures) est déconseillé. Certains puristes en font même une interdiction ! Pourtant il est impossible de faire autrement avec des tiercés (ex : tiercé en pairle, ...).

C'est peut être une des raisons pour laquelle on ne rencontre que très peu de tiercés. (?)

3. Les infractions. ;o)

Il est effectivement interdit de superposer deux métaux, MAIS, lors de certains événements majeurs, il est arrivé que, pour marquer l'évènement en question on ait sciemment fait un écart à cette règle.

Il peut en être de même pour l'inversion de certaines couleurs ou du renversement haut / bas, d'un écu...

Lorsqu'on rencontrait de telles erreurs, il fallait s'enquérir du problème car il s'agissait soit d'une véritable erreur à corriger, soit d'une raison très importante pour les avoir créées. Le plus souvent, un fait d'armes notable. De ce fait, de telles armes sont dites à **l'enquerre**.

Les armes à l'enquerre les plus réputées sont celles du roi de Jérusalem (en fait « Avoué du Saint-Sépulcre »), Godefroi de Bouillon dont les armes étaient : « **une croix d'or sur fond d'argent** ». (Le blason est visible dans la partie « Exemples de blasons »).

Que dire des blasons dont le champ est une couleur et la pièce ou le meuble est de sable ou de pourpre ? S'agit-il d'une enquerre ?

Et bien non. :-) Il est admis que la pourpre et le sable n'opèrent pas en tant qu'enquerre car dans ce cas, ces deux émaux seront considérés respectivement comme particulier (marque de noblesse royale et ecclésiastique pour la pourpre) et fourrure pour le sable.